



PLAN D'AVANTAGES COLLECTIFS POUR LES MEMBRES DU ACDAD

*Les membres ont accès à une couverture d'assurance complète à des taux compétitifs*

## LE PLAN OR

### Assurance-maladie complémentaire: (Membre, conjoint et personnes à charge)

- Maximum annuel de 5000 \$ par certificat pour les médicaments de prescription (comprend carte-médicament);
- Remboursement à 80 % avec franchise des frais d'ordonnance;
- 15 services paramédicaux (ex. : massage, chiropractie, homéopathie, naturopathie) remboursés à 80 % à 400 \$ par année par praticien; limite combinée annuelle de 800 \$ par assuré.
- Vue : 250 \$ par période de vingt-quatre mois pour verres et montures (ou lentilles cornéennes).
- Fournitures thérapeutiques.

### Assurance dentaire: (Membre, conjoint et personnes à charge)

- Remboursement à 80 % pour procédures préventives et procédures restauratrices de base, y compris les traitements périodontiques (gencives) et endodontiques (de canal);
- Protection offrant jusqu'à un maximum de 1000 \$ par individu, par année civile.

### Assurance-vie et assurance décès accidentel et mutilation: (Membres seulement)

- 50 000 \$ payables en cas de décès de causes naturelles;
- Montant additionnel de 50 000 \$ payable en cas de décès accidentel.

### Prestations hebdomadaires de revenus: (Membres seulement)

- En cas d'invalidité totale, cette protection paie 250 \$ par semaine;
- Les prestations commencent le premier jour d'un accident ou d'une hospitalisation et le 15<sup>e</sup> jour d'une maladie et se poursuivent pour une période allant jusqu'à 26 semaine si nécessaire.

### Prestations d'invalidité de longue durée: (Membres seulement)

- Après 26 semaines d'invalidité totale continue, cette protection paie jusqu'à 3000 \$ par mois (libres d'impôt);
- Les prestations seront versées pour une période de 24 mois sous votre propre profession et se poursuivent jusqu'à l'âge de 65 ans.

#### DISPONIBLE SUR UNE BASE « SANS PLAN DENTAIRE » :

Assurance-maladie complémentaire  
(Membre, conjoint et personnes à charge)

Assurance-vie et assurance décès  
accidentel et mutilation  
(Membres seulement)

Prestations hebdomadaires de revenus  
(Membres seulement)

Prestations d'invalidité de longue  
durée  
(Membres seulement)

#### DISPONIBLE SUR UNE BASE « MINI PLAN » :

Assurance-maladie complémentaire  
(Membre, conjoint et personnes à charge)

Assurance-vie et assurance décès  
accidentel et mutilation  
(Membres seulement)

### Plan d'aide aux membres: (Tous les plans)

Fournit des services consultatifs confidentiels volontaires d'un réseau expérimenté de conseillers, psychologues, travailleurs sociaux et autres spécialistes.

## PRODUITS D'ASSURANCE SUPPLÉMENTAIRES

(OFFERTS EN DEHORS DE CE PLAN)

### Assurance invalidité personnelle:

- Statistique Canada rapporte qu'en 2012, 3,8 millions de Canadiens étaient handicapés;
- Il y a 1 possibilité sur 3 de devenir handicapé pendant 90 jours (ou plus longtemps) au moins une fois avant l'âge de 65 ans;
- Protégez vos revenus et votre style de vie avec un plan de protection du revenu;
- Divers produits sont disponibles pour correspondre à vos besoins personnels en assurance.

### SANS assurance médicale:

- Pas de visite d'une infirmière;
- Jusqu'à 500 000 \$ pour l'assurance-vie;
- Jusqu'à 6000 \$ par mois en revenus pour invalidité;
- Fournit les fonds pour rembourser votre hypothèque dans l'éventualité d'un décès ou d'une invalidité.

.....

L'assurance-maladie et l'assurance dentaire peuvent se poursuivre jusqu'à l'âge de 85 ans.

La protection est approuvée automatiquement pour l'assurance-maladie et l'assurance dentaire si vous présentez une demande d'assurance dans les 60 jours de l'échéance de votre plan actuel.

L'âge à l'adhésion doit être inférieur à 65 ans.

Les critères d'éligibilité pour tous les plans comprennent la souscription médicale et un revenu gagné annuel minimal de 25 000 \$.

### LE FORFAIT COMPLET\*

	INDIVIDUEL	FAMILLE	PARENT MONOPARENTAL	COUPLE
<b>UNDER 40</b>	108.46	236.61	131.30	174.29
<b>40-49</b>	147.68	286.14	169.97	207.65
<b>50-54</b>	211.91	367.01	225.73	290.84
<b>55-59</b>	225.08	380.18	238.90	304.01
<b>60-65</b>	291.10	457.22	333.66	376.64

### LE FORFAIT SANS PLAN

	INDIVIDUEL	FAMILLE	PARENT MONOPARENTAL	COUPLE
<b>UNDER 40</b>	46.49	71.44	54.81	60.50
<b>40-49</b>	80.81	119.01	107.97	94.54
<b>50-54</b>	158.86	203.96	157.57	174.01
<b>55-59</b>	172.03	217.13	170.74	187.18
<b>60-65</b>	238.34	293.33	261.92	258.44

### LE MINI FORFAIT\*

	INDIVIDUEL	FAMILLE	PARENT MONOPARENTAL	COUPLE
<b>UNDER 40</b>	40.98	65.93	49.30	54.99
<b>40-49</b>	64.26	102.46	91.42	77.99
<b>50-59</b>	121.84	166.94	120.55	136.99
<b>60-65</b>	187.36	242.35	210.94	207.46

\* Pour prestation mensuelle de 1250 \$ d'invalidité de longue durée

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTER :

**PROLINK**

Votre connexion d'assurance au Canada

**Frank Palleschi** Coordonnateur de l'assurance collective

TF: 1 800 663 6828 X 7725 E:frankp@PROLINK.insure